



## DEMANDE D'OCCUPATION COMMERCIALE DE L'ESPACE PUBLIC

NIR01

### Notice d'information associée au formulaire de demande

#### Dans quels cas utiliser le formulaire de demande d'occupation commerciale de l'espace public:

Le formulaire de demande d'occupation commerciale de l'espace public doit être utilisé dans le cas d'un projet d'implantation sur le domaine public de terrasses, étalages, panneaux sur pieds, présentoirs et tout autre attribut **en lien avec une activité commerciale**. Cela concerne notamment :

- 1 Terrasse fermée
- 2 Terrasse ouverte (mobilier laissé le soir) - Carrousel
- 3 Terrasse libre (mobilier rentré le soir)
- 4a Etalages ou assimilés
- 4b Chevalets / porte-menus (hors terrasses)
- 5 Vitrine en surplomb (débord maxi de 30 cm)
- 6 Aire d'arrêt ou de stationnement (hôtel, transports privés, de fonds)
- 7 Artistes, assimilés
- 8 Extension conditionnée

Les demandes d'occupation du domaine public à des fins de travaux, déménagements, de manifestation ou de publicité doivent être établies à partir de formulaires spécifiques (se renseigner en mairie).

**ATTENTION : Il est rappelé que l'obtention d'une autorisation délivrée au titre de l'urbanisme ne donne en aucun cas droit à occupation du domaine public et réciproquement.**

#### Quels documents consulter avant de remplir ce formulaire :

- le règlement d'occupation à usage commercial du domaine public de la commune de Porto-Vecchio
- la charte des terrasses, des enseignes et devantures
- la délibération en vigueur fixant les montants de redevance selon le type d'occupation.

#### Quand envoyer ce formulaire :

Le délai d'instruction des demandes d'occupation commerciale de l'espace public est de **2 mois**.

**Tout dossier incomplet entraînera un report du délai d'instruction.**

#### Où déposer ce formulaire ou obtenir des renseignements :

A l'accueil du service réglementation :

**Ancienne Poste (porte Nord)  
Avenue du Maréchal Leclerc  
Porto-Vecchio**

Par courrier à adresser à :

**Mairie de Porto-Vecchio  
Service Réglementation  
BP.A 129.  
20537 – Porto-Vecchio Cedex**

Par courrier électronique à adresser à :

[reglementation@portivechju.corsica](mailto:reglementation@portivechju.corsica)

Par téléphone :

**04.95.70.95.64**



# DEMANDE D'OCCUPATION COMMERCIALE DE L'ESPACE PUBLIC

**NIR01**

## Notice d'information associée au formulaire de demande

### 1.1 - Zones

(hors domaine public maritime)		
ZONE 1	Place de la République Place de l'Hôtel de Ville Place Général Henri Giraud Place du Chanoine Christiani Place du Bastion de France Cours Napoléon Rue Dr Camille de Rocca Serra Rue Abbattucci Rue Joseph Pietri Rue Joseph Terrazoni Rue Simon Mela Rue Paul Ciabrini Rue Docteur Balesi	Rue de la Citadelle Rue Pasteur (section réhabilitée) Impasse Etori Rue Général de Gaulle Rue Jean Jaurès (section réhabilitée) Rue Maréchal Juin (section réhabilitée) Parvis du centre culturel Parking de la douane Avenue Georges Pompidou Rue Denis de Rocca Serra Quai Paoli + rte d'accès à Marina Village Quai Syracuse
	Rue Borgo Rue Jérôme Léandri Rue P. P. Colonna Cesari Rue de la Porte Génoise Rue du Colonel Quenza	Rue Bonaparte Rue Aspirant Michelin Rue Zoé Grimaldi Rue Sampiero Corsu <b>Autres secteurs de la commune</b>

### 1.2 - Périodes

ANNUELLE	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
SAISONNIERE (7 mois)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre
AVANT SAISON (3 mois)	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars
APRES SAISON (2 mois)	du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre

### 1.3 - Tarifs

TYPES ODP			Zone 1				Zone 2			
			annuel 12 mois	avant saison 3 mois	saison 7 mois	après saison 2 mois	annuel 12 mois	avant saison 3 mois	saison 7 mois	après saison 2 mois
1	Terrasse fermée	/m <sup>2</sup>	110 €	27,5 €	80 €	18 €	70 €	17,5 €	60 €	12 €
2	Terrasse ouverte <sup>(a)</sup> (mobiliers laissés le soir)	/m <sup>2</sup>	90 €	22,5 €	70 €	15 €	60 €	15 €	50 €	10 €
3	Terrasse libre (mobiliers rentrés le soir)	/m <sup>2</sup>	70 €	17,5 €	60 €	12 €	50 €	12,5 €	40 €	8 €
4a	Étalages ou assimilés	/m <sup>2</sup>								
4b	Chevalets / porte-menus (hors terrasses)	/unité								
5	Vitrine en surplomb (débord maxi de 30 cm)	/Ets	20 €				20 €			
6	Aire d'arrêt ou de stationnement (hôtel, transports privés, de fonds)	ml								
7	Artistes, assimilés	/m <sup>2</sup> /mois	Place de la République : 600 € Place du Bastion : 200 €							
8	Extension conditionnée	/m <sup>2</sup> /mois	5 €							

(a) tarif également applicable au carrousel

- Le m<sup>2</sup> entamé sera comptabilisé (l'arrondi est appliqué sur le total des surfaces d'occupation cumulé pour un même établissement sur une même voie ou place).
- La période de forfait entamée sera comptabilisée dans sa totalité.
- Lorsque le calcul **tarif x surface x durée** est inférieur à 15 €, un montant forfaitaire de 15 € est appliqué.

A l'exception des installations ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme, toute interruption d'activité commerciale de plus de 1 mois implique une libération totale du domaine public (cf. règlement en vigueur).